

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016**

PRESENTS : Monsieur WERMEILLE, Maire
Mesdames DUMETIER, MAITREJEAN et MISCHLER
Messieurs CUINET, DUBOZ, LUX, MORINIERE, NOEL, PIERRECY, REYMOND, et VUILLET

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme GLISZCZYNSKI, pouvoir à Mme MAITREJEAN,
M. GUTRIN Mickaël, pouvoir à M. WERMEILLE

EXCUSE : Monsieur Franck MICHEL

Date de la convocation : 13/05/2016

Madame Jeanne MAITREJEAN est nommée Secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 07 AVRIL 2016

Le compte-rendu de la réunion du 07 Avril est approuvé par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1 - Fusion de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura avec la Communauté de Communes du plateau de Nozeroy.

Suite à la loi NOTRe, M. le Maire explique que la Communauté de Communes du plateau de Nozeroy, ayant une population inférieure à 15 000 habitants, doit se rapprocher d'une Communauté de Communes plus importante.

Sur décision du Préfet, la Communauté de Communes de Nozeroy doit se rapprocher de la Communauté de Communes de Champagnole.

Le Conseil Municipal n'a pas pu se prononcer et le vote pour l'adhésion de Nozeroy à Champagnole est reporté, car nous sommes dans l'attente du choix du nom de la Communauté de Communes nouvellement constituée et de la répartition des sièges. Aussi, M. le Maire a expliqué que le transfert des compétences se ferait de façon progressive sur les années à venir.

2 – Convention maîtrise d'ouvrage unique Effacement BT rue des Chardonnerets

Nous devons effectuer le raccordement électrique du nouveau lotissement à la rue des Chardonnerets.

En même temps, nous effacerons la traverse BT qui va de la rue de Gerland à l'entrée de la rue des Chardonnerets. Nous terminerons ainsi l'enfouissement du réseau électrique avec la suppression du dernier poteau apparent.

Une information sera faite aux habitants de cette rue, avant début des travaux.

Le coût global s'élève à 73 918.80 €. Ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité. Par conséquent, la collectivité bénéficie de participations financières d'ERDF et du SIDEC. Il reste donc à la collectivité la charge de 24 616 €.

La commune doit verser une avance au SIDEC de 80 % soit 19 700 €, et le solde de 20 % à l'achèvement des travaux.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le programme de travaux défini conformément aux plans ainsi que le projet de convention et les conditions de participation financières. Le Conseil Municipal sollicite l'obtention d'une participation du SIDEC et autorise le Maire à signer tous documents correspondant à ce dossier.

3 - Convention maîtrise d'ouvrage unique Renouvellement matériel vétuste 4^{ème} tranche

Afin d'améliorer la gestion du réseau de distribution d'électricité, la commune a lancé, depuis quelques années, un programme de rénovation de l'éclairage public avec le SIDEC, sur plusieurs tranches.

La 4^{ème} tranche, prévue cette année, consiste à terminer le remplacement des lampadaires vétustes ou équipés d'anciennes lampes, afin de diminuer la consommation électrique.

Ces travaux concernent le haut de la rue Etienne Lamy, et la rue Fontaine du Murger.

Ainsi la population pourra être informée de l'économie générée par l'extinction de l'éclairage, avec des chiffres exacts.

Pour ces travaux, la collectivité bénéficie d'une participation du SIDEC à hauteur de 50 % du montant global estimatif de 10 618 €. Il reste à la collectivité la charge estimative de 5 309 €. La commune devra verser une avance au SIDEC de 80 % soit 2 655 € avant le début des travaux.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la réalisation de l'opération définie ci-dessus, sollicite l'obtention de la participation financière du SIDEC et autorise le Maire à signer tous documents à cet effet.

4- Tarifs restaurant scolaire et garderie

A la demande du conseil municipal, et suite aux remarques de parents, concernant le tarif de la restauration scolaire, Monsieur Wermeille a rencontré le Maire de Champagnole, qui souhaite aujourd'hui développer la restauration de groupes.

A ce titre, il a accepté de revoir le tarif qui ainsi passe de 6.50 € à 4.80 € au 1^{er} juin, celui de la garderie reste à 0.50 € la demi-heure.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces tarifs.

5 – Création de poste

M. le Maire rappelle qu'il est prévu le départ à la retraite de la secrétaire de mairie, Mme Michèle JEANNIN, début octobre 2016.

De ce fait, il est décidé la création d'un poste d'adjoint administratif, pour une durée de 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2016.

M. le Maire informe le conseil que Mme BAUNE, qui travaillait déjà dans la commune, depuis mai 2013, à raison d'une journée par semaine, a postulé et sera nommée sur ce poste.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de ce poste.

III – DELIBERATIONS MODIFICATIVES

1 – Budget EAU

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une ouverture de crédits de 6 452 €, est nécessaire, afin de régulariser l'affectation du résultat du budget EAU 2015.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette délibération.

2 – Budget EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ouverture de crédits est nécessaire pour régulariser les écritures d'amortissement 2016 sur le budget EAU, pour 1 110 euros.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité cette délibération.

1 – Budget LOTISSEMENT

Afin de pouvoir rembourser l'emprunt réalisé auprès de la BANQUE POPULAIRE FRANCHE-COMTE, Monsieur le Maire informe le conseil qu'une ouverture de crédits de 50 000 euros est nécessaire.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette délibération.

IV – TRAVAUX

1 – Permis de Construire Ecole

Nous sommes dans l'attente du Permis de Construire pour l'école qui devrait arriver prochainement.

Dès réception de celui-ci, nous pourrions envisager le démarrage des travaux, qui ne commenceront probablement qu'à l'automne.

Cependant, nous n'avons toujours pas l'accord pour la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Monsieur le Maire informe que des dossiers ont été également déposés pour la rénovation de la Mairie et de l'ancienne école afin d'obtenir des subventions.

2 – Parcelle Lotissement

Une réservation de la parcelle n° 6 du lotissement a été faite ce jour. Nous sommes donc à 8 parcelles vendues.

V - QUESTIONS DIVERSES

- Une personne chargée par l'ERDF (ENGIE) se promène dans les rues de CIZE. Cette démarche ne concerne pas la collectivité qui n'a pas mandaté ERDF.
- Schéma départemental de l'eau : comme annoncé dans le Cize info, nous rappelons qu'une personne peut être amenée à effectuer des relevés chez les particuliers ou les entreprises.
- M. le Maire informe qu'il a adressé une réponse à Mme BOURGEOIS, concernant le délai d'affichage des comptes rendus.
- M. WERMEILLE informe le Conseil Municipal du courrier reçu de M. VALLET Michel, qui s'oppose à l'installation des compteurs LINKY. Monsieur le Maire informe également qu'une réunion d'information à ce sujet, aura lieu le lundi 13 juin 2016 à 18 heures, à Clairvaux-les-Lacs.
M. Alain REYMOND signale que M. RENARD de l'ERDF se propose d'organiser une réunion d'information à l'attention des élus du Jura.
- Suite à la rencontre entre MME MAITREJEAN et la présidente de l'APE, MME BARRIOD, nous rappelons que les parents d'élèves récupèrent les journaux, catalogues revues, papiers en tous genres, par le biais d'un container placé sous le préau de l'ancienne école primaire.

- Mme MAITREJEAN demande que la commune participe à hauteur de 50 % aux frais du DJ pour l'animation du 14 juillet ; le solde serait pris en charge par l'APE (Association de Parents d'Elèves). Le Conseil municipal demande à connaître les résultats de l'APE de l'année précédente, et ne se prononcera qu'après en avoir pris connaissance.
- Concernant les autres manifestations : la fête de la musique se déroulera le vendredi 24 juin et la montée du Mont Rivel est prévue le dimanche 03 juillet 2016

CIZE, le 01/06/2016
Le Maire,

Philippe WERMEILLE